

**PROCES-VERBAL  
DU COMITE DE PILOTAGE DU 27 OCTOBRE 2023**

*Adopté en COPIL du 4 mars 2024*

Étaient invité.e.s :

**Séance tenue en présentiel**

**MEMBRES DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

**Directeur** : Christian RINAUDO (procu. de JC MARTIN / L. FOURNIER)

**Directeur-adjoint** : Xavier HUETZ DE LEMPS (procu. de S. ZANELLA & JP PELLEGRINETTI)

**Directeur.rice.s des laboratoires en adossement principal ou leurs représentant.es**

CEPAM – Isabelle THERY (excusée)

CMMC – Jean-Paul PELLEGRINETTI (procu. à X. HUETZ DE LEMPS)

ESPACE - Giovanni FUSCO (excusé)

LAPCOS – Edith GALY (2) (excusée)

TRANSITIONS - Jacques ARASZKIEWIEZ (excusé)

URMIS – Marie LESCLINGAND

**Directeur.rice de l'école doctorale ou son.sa**

**représentant.e** : ED SHAL – Véronique MAGRI (excusée)

**Directeur.rice.s des départements disciplinaires ou leurs représentant.es**

ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE – Laurent FOURNIER (procu. à C. RINAUDO)

GEOGRAPHIE et AMENAGEMENT - Sandra PEREZ

HISTOIRE – Sandra PEREZ (procu. à X. HUETZ DE LEMPS)

SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE – Gilles FRIGOLI

PSYCHOLOGIE – Jennifer BASTART

**Directeur.rice.s / Responsables ou leurs représentant.es :**

IMREDD – Emmanuel TRIC (excusé)

MSSH - Christophe CHARLIER (excusé)

INSPE – Franck BRILLET (excusé)

IDPD - Jean-Christophe MARTIN (procu. à C. RINAUDO)

Portail SHS - Marie-Jeanne OURIACHI

L3 Psychologie – Edith GALY (2) (excusée)

**MEMBRES INVITES SANS DROIT DE VOTE**

**Directeur.rice.s des laboratoires en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s**

ERMES - Yannick RUMPALA (excusé)

LADIE - Anne MILLET-DEVALLE (excusée)

ECOSEAS - Virginie RAYBAUD (excusée)

LIRCES - Marie-Joseph BERTINI (excusée)

**Directeur.rice.s des départements en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s**

SIC - Patrizia LADAUTI (excusée)

**Les Directeur.rice.s des composantes en lien avec l'EUR ODYSSEE**

EUR CREATES – Barbara MEAZZI (excusée)

EUR HEALTHY - Anne VUILLEMIN (excusée)

**Invitées permanentes**

Direction adm. EUR - Myrina MEUNIER

Direction adm. Site - Nassima KIRECHE (excusée)

**Bureau exécutif EUR**

Chargée mission pédagogie : Karine EMSELLEM

Chargé mission communication : Frédéric COUSTON

**Invité.es**

Chargée RI de l'EUR : Elisabeth CUNIN

**Equipe EUR**

Monique VERRIERE – Secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation des procès-verbaux des COPIL des 13 juin et 4 juillet 2023
- 2/ Changement au sein du bureau exécutif de l'EUR
- 3/ Changement de responsables de formations et diplômés 2023/2024
- 4/ Politique budgétaire et intéressement
- 5/ Politique internationale
- 6/ Informations et questions diverses

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 9 heures 30.



**1 - Approbation des procès-verbaux des 13 juin et 4 juillet 2023**

**Le procès-verbal du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité  
 Le procès-verbal du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité**

**2 - Changement au sein du bureau exécutif de l'EUR**

À la suite de la démission au 31 août 2023 de Mme Frédérique BERTONCELLO, directrice adjointe, le directeur de l'EUR a nommé M. Xavier HUETZ DE LEMPS pour reprendre cette fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette proposition avait été présentée lors du COPIL du 4 juillet 2023. Un avis formel est demandé aux membres du COPIL.

**La proposition de nommer M. Xavier HUETZ DE LEMPS en tant que Directeur adjoint de l'EUR ODYSSEE est validée à l'UNANIMITE**

M. Christian RINAUDO présente également son invitée, Mme Elisabeth CUNIN, Directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre de l'UMR URMIS. Elle vient renforcer l'équipe de l'EUR pour l'international avec le COSTA RICA (cf. point 5 – Politique internationale).

**3 - Changement de responsables de formations et diplômes 2023/2024**

Formations / Diplômes	2023/2024	
	Date début de responsabilité	Nom, prénom
Mention PSYCHOLOGIE	01/09/2023	Frédéric VINOT
Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	01/09/2023	Nicolas ESPURT

**Les changements de responsabilité sont adoptés à l'UNANIMITE**

**4 - Politique budgétaire et intéressement**

**POLITIQUE BUDGETAIRE 2024**

Mme Myrina MEUNIER présente une première ébauche de la notification du budget initial 2024 de la composante ODYSSEE. Il est calculé sur la base des formations générant des ressources propres : détails et points de vigilance ci-après :

Postes sur ressources propres constituant le budget	Points de vigilance
Formations en contrat d'apprentissage (masters COMEDD, IPPTRH, GEDD et LP CTSIG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit du COMEDD</li> <li>Certaines formations en apprentissage ne sont pas totalement stabilisées</li> </ul>
Appel de fonds des mesures d'accompagnement	La somme dédiée est prise sur les mesures d'accompagnement que l'établissement « appelle » directement du CFA. Cela permet de financer les visites en entreprises, le matériel pour les formations, ...
Diplômes d'établissement (DU, CU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le DU CPAD (Chef de projet alimentation durable) ne sera pas rouvert en raison du nombre d'inscrits trop faible (9 inscrits non fermes).</li> <li>Les CU sont en déficit car ils sont financés sur ressources propres (frais d'inscription gratuit pour les étudiants)</li> </ul>
Formation continue	L'EUR ne maîtrise pas le mode de calcul des montants attribués. Par expérience ce poste n'est pas amené à être modifié
Taxe d'apprentissage	Encore insuffisante



Le budget global de l'EUR s'élève à 289.503 euros (montant susceptible de connaître des ajustements) dont une partie sera destinée à de la masse salariale (contractuels, heures supplémentaires, vacances, primes d'intéressement et suivis de stage en entreprise CFA).

Mme Myrina MEUNIER attire l'attention sur la nécessité de stabiliser le budget afin de pérenniser notamment les postes des personnels de l'EUR ; à savoir le contrat de la chargée de l'apprentissage et des relations entreprises (financé pour partie par l>IDEX, mais à financer à 100 % sur l'EUR à partir de 2028), le contrat de l'ingénieur de formation et le contrat de la gestionnaire du master GEDD.

Mme Myrina MEUNIER et M. Christian RINAUDO rappellent également que les montants liés à la formation initiale ne rentrent pas dans le budget, à l'exception des droits différenciés ; cependant, l'EUR a fait le choix de ne pas les mettre en place. De même, l'obtention de ressources grâce à des projets extérieurs (ESPOIR, SFRI) ne permettent ni de financer ni de pérenniser des postes. Les sommes sont en effet imputées sur un eOTP (convention particulière).

Les solutions seraient de développer des DU ou CU, des formations modulaires (formation continue sous forme hybride, séminaire), collecter plus de taxe d'apprentissage, développer les partenariats (ex : proposer des conférences à des organismes extérieurs, ...).

### **INTERESSEMENT**

*Les éléments de cadrage ont été mis en ligne sur l'espace partagé du COPIL.*

M. Christian RINAUDO rappelle qu'une politique liée à l'intéressement a été lancée l'année dernière par l'établissement. Elle a rencontré quelques écueils notamment sur l'axe 3 (Investissement des personnels d'UCA dans l'accroissement des ressources propres de l'établissement) en raison d'une trop grande disparité entre les montants alloués au personnel d'une composante ou d'un service par rapport à un autre.

Des groupes de travail ont cherché à améliorer le dispositif. Cette concertation a abouti à la rédaction d'un référentiel des critères d'attribution de l'intéressement qui se décline toujours en trois axes :

**Axe 1** | Participation aux projets d'établissement

**Axe 2** | Implication dans des projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement

**Axe 3** | Investissement dans une démarche de développement des ressources propres de l'établissement

M. Christian RINAUDO indique que les Axes 1 et 2 ne seront pas abordés dans la discussion de ce jour car il s'agit de l'intéressement versé directement par l'établissement.

Il énonce également quelques nouvelles dispositions régissant l'attribution de l'intéressement :

- L'existence d'un montant plancher de 100 euros et d'un montant plafond de 7.400 euros.
- L'intéressement n'est pas cumulable avec la PCA ou le RIPEC 2 pour la même mission uniquement.
- Le plafond annuel individuel des différents dispositifs d'intéressement cumulés au titre des trois axes du dispositif ne doit pas dépasser 14.000 euros bruts.

Un avis devra être rendu sur les attributions individuelles par le COSP restreint sur la base du cadrage décidé par le COPIL de ce jour.



**L'AXE 3 | « Axe investissement dans une démarche de développement des ressources propres de l'établissement »**

Il est composé de 4 items :

- Mise en place et développement de diplômes universitaires d'établissement,
- Mise en place et développement de formations en alternance et/ou en formation continue,
- Développement de partenariats nationaux et/ou internationaux,
- Autres activités génératrices de ressources propres.

Des membres du COPIL font remarquer que seules les responsabilités rapportant des ressources sont valorisées par l'établissement.

M. Christian RINAUDO présente ensuite une proposition de répartition de la prime d'intéressement. Elle s'appuie sur le modèle et les principes actés l'année dernière ; à savoir de donner une prime aux personnels IATSS de l'EUR ODYSSEE et du campus Carlone qui tous contribuent, d'une manière ou d'une autre, au développement des formations.

Axe 2 Pour information	Montant	Remarques
Laboratoires 14 agents	5.200 € Soit 371 €/agent	Légère augmentation de l'enveloppe par rapport à 2022

Axe 3	Montant	Remarques
Projet ESPOIR	13.833 €	Nouveauté : Projet ESPOIR à rémunérer, on passe par l'AXE 3 et il est auto-financé (paiement des cours, ...) / EOTP particulier
Équipe EUR	12.602 € (coût chargé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe distincte - calculé sur la base d'un 13<sup>ème</sup> mois pour tout le personnel, fortement mobilisé tout au long l'année</li> <li>• Par rapport à 2022, l'EUR compte 2,5 agents en plus (1 chargée com<sup>o</sup> + 1 gestionnaire GEDD et la personne qui l'a remplacée temporairement durant son congé maternité)</li> </ul>
Campus CARLONE 56 agents en poste	10.150 € - 11.600 € (coût chargé) Moyenne 150 ou 200 €/agent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 127 € en 2022 à 200 € en 2023.</li> <li>• Les agents du Campus sont susceptibles de cumuler d'autres primes (celle du Campus, des autres EUR, ...)</li> <li>• À noter que la somme versée est calculée en fonction du coût chargé. Il y a une différence de montant des charges entre le statut « titulaire » et le statut « contractuel » =&gt; La Direction de l'EUR veut un équilibre pour que tout le monde ait un même montant net</li> </ul>
Enseignants & cas particuliers	10.100 € (coût chargé)	Rémunération des enseignants dans le cadre d'un projet particulier de l'EUR

La Direction de l'EUR souhaiterait aussi encourager et motiver les personnes impliquées dans les formations en alternance et/ou dans le développement de diplômes d'établissement. À cet effet, elle présente un dispositif incitatif :

Opération	Mission	Répartition (euros)	Enveloppe globale (euros)
Mise en place et développement de formation en alternance et/ou en formation continue	Responsabilité d'une formation en alternance et/ou en formation continue existante	<b>Fixe + variable</b> Fixe = 500 <b>Variable</b> 1-5 contrats = 1.000 6-9 contrats = 2.000 ≥ 10 contrats = 3.000	10.000
Mise en place et développement de diplômes universitaires d'établissement	Contribuer au fonctionnement d'un diplôme d'établissement DU PAD	1.000	1.000
			11.000



Plusieurs membres du COPIL estiment que ce dispositif ne ferait qu'accroître les disparités entre les responsables de formations, au profit de ceux qui gèrent des formations en contrat d'apprentissage. Selon eux, cette modification pourrait avoir des effets pervers : introduire un déséquilibre, en termes de « prestige » et de rémunération, entre les responsabilités pédagogiques de licence et master ; démotiver les responsables des formations de master sans apprentissage. Face à l'absence de consensus sur ce point, M. Christian RINAUDO propose de soumettre la proposition au vote. Il précise que, quelle que soit l'issue du scrutin, le COPIL devra engager une réflexion de fond sur cette question. Sans intéressement, alors qu'il est mis en place dans les autres composantes, c'est tout le modèle de développement des ressources propres de l'EUR qui risque de s'effondrer, et avec lui, la possibilité de redistribuer les recettes pour les formations sans ressources propres et la possibilité d'avoir une équipe administrative pouvant accompagner les équipes pédagogiques tout au long de l'année.

La modification proposée est mise aux voix (à bulletins secrets) :

**Elle recueille 2 votes pour, 4 votes contre et 5 votes « ne se prononce pas »**

Est ensuite mise au vote la répartition de l'intéressement - Axe 3 sans le dispositif incitatif rejeté par le COPIL

**La répartition sur les différentes enveloppes de l'Axe 3 est adoptée  
avec 8 votes pour et 3 votes « ne se prononce pas »**

## 5 - Politique internationale

*Cf. présentation sur l'espace partagé du COPIL.*

M. Christian RINAUDO donne la parole à Mme Elisabeth CUNIN pour qu'elle présente le bilan intermédiaire et les perspectives jusqu'en 2026 du partenariat UniCA et UCR (Université du Costa Rica). Ce bilan, dressé la semaine précédente au COPIL de l'IDEX, a reçu un très bon accueil.

Mme Elisabeth CUNIN remercie la Direction de l'EUR pour cette invitation. Elle revient de quatre années passées au Costa Rica dans le cadre de ses recherches au Centre de Recherche sur l'Identité et la Culture latino-américaines de l'UCR. Elle a pu ainsi relayer et appuyer les initiatives de l'EUR ODYSSEE en vue de l'établissement d'un partenariat solide entre UniCA et UCR. Ce partenariat s'est concrétisé par la création d'une chaire franco-costaricienne sur les défis sociaux et environnementaux financée par l'IDEX et l'UCR. Dans le même temps, le projet CACAO (financement Région SUD et UCR) a vu le jour : il vise à créer une filière internationale de production, transformation et commercialisation de produits chocolatés dans une logique d'échange juste, durable et écoresponsable.

Ce partenariat, dont les débuts sont prometteurs, a pour objectif de favoriser et développer les échanges entre l'Université du Costa Rica et l'Université Côte d'Azur, en termes de recherche, de formation, de communication, de pratiques ... et d'encourager les comparaisons entre les deux pays sur des thématiques telles que « Éducation & Altérité », « Migrations », « Thématiques émergentes », « Recherche citoyenne », « Droits humains, minorités et environnement », « Villes », « Océans ».

Mme Elisabeth CUNIN qui anime ce partenariat au sein de l'EUR est à la disposition de toutes les personnes intéressées pour leur expliquer, coordonner et accompagner les projets qui pourraient émerger.

**6 - Informations et questions diverses**

**Contrat à durée déterminée d'enseignant.e**

M. Gilles FRIGOLI souhaite attirer l'attention du COPIL sur les CDD d'enseignant.es qui tendent à se généraliser. Il fait part au COPIL de l'expérience douloureuse qu'a eue le département disciplinaire de Sociologie-Démographie avec une enseignante recrutée en CDD pour 192 h. Elle a démissionné au bout d'un mois et demi en raison de la charge excessive de travail (préparation de cours nouveaux) eu égard au salaire proposé (CDD de 192 h considéré comme un mi-temps). Cet exemple doit nourrir la réflexion collective sur ce type de contrat et nous alerter sur les risques qu'entraîne le creusement des disparités, en termes de conditions de travail comme de salaire, entre différents statuts (enseignants-chercheurs, chargés de cours, CDD, ATER) qui interviennent dans nos formations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie les membres et lève la séance à 12 heures.

**Université Côte d'Azur**  
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE  
Sciences de la Société et de l'Environnement  
Directeur  
Christian RINAUDO